



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020



Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 7 avril 2020 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 15 h 27, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020, la séance ordinaire a lieu à huis clos et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 15 h 27.

101/07-04-2020

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent ajouter le sujet suivant :

- D.2 Appel d'offres pour la vidange des boues usées des étangs aérés

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2020
5. Suivi de la mairie

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires
2. Adoption du Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
3. Adoption du Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
4. Adoption du Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
5. Adoption du Règlement numéro 2020-369 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
6. Adoption du Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

#### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

1. Vente d'une remorque artisanale 1987 à la Municipalité de La Macaza
2. Appel d'offres pour la vidange des boues usées des étangs aérés



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

#### **E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2020
2. Modification au calendrier des séances du conseil 2020 – Modification de la résolution numéro 401/05-11-19
3. Embauche de personnel – Dépôt de la liste
4. Bail de location du local 201 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand avec la MRC d'Antoine-Labelle

#### **F SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Interdiction de feu à ciel ouvert pour le territoire de la Ville de Rivière-Rouge

#### **G TRAVAUX PUBLICS**

1. Patrouille verte 2020 - Subvention Tricentris
2. Projet d'étude sur le réemploi d'objets usagés dans la Vallée de la Rouge

#### **H LOISIRS ET CULTURE**

1. Remplacement des serrures du périmètre extérieur du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

#### **I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

1. Ententes pour l'installation de trois (3) stèles d'affichage
2. Adoption des règles d'utilisation du camping municipal pour la saison 2020

#### **J DIVERS**

1. Proclamation du mois d'avril 2020 « Mois de la Jonquille »
2. Déclaration de la Semaine de la santé mentale

#### **Période de questions du public**

#### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### **ADOPTÉE**

102/07-04-2020

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2020**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### **ADOPTÉE**

103/07-04-2020

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2020**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation  
**104/07-04-2020**

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2020**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

### **ADOPTÉE**

### **SUIVI DE LA MAIRIE**

M. Denis Charette, maire, donne de l'information concernant les mesures de soutien économique pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle durant la période de pandémie qui sévit, et ce, tant fédérale, provinciale que municipale. Il mentionne, notamment, l'obtention d'un montant d'un peu plus d'un million de dollars en fonds d'urgence aux petites entreprises pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle par le biais du CLD.

Il mentionne également les diverses mesures prises par la Ville dans le contexte de la COVID-19, entre autres :

- la fermeture des bureaux municipaux afin de protéger les employés, mais autorisant la prise de rendez-vous pour les citoyens lorsque absolument nécessaire seulement;
- la mise en place de diverses mesures au sein des employés afin d'assurer l'application de la distanciation sociale et autorisant le télétravail pour le personnel administratif;
- la suspension de l'application des taux d'intérêt et des pénalités jusqu'au 31 mai 2020 pour les montants qui ne pourront être payés lors de la prochain échéance de taxes du 1<sup>er</sup> mai;
- le report de la date d'échéance des paiements de la cotisation de la SDC au 1<sup>er</sup> octobre 2020;
- la diffusion de capsules d'information du maire deux (2) fois par semaine, lesquelles sont diffusées sur le Facebook de la Ville et seront mises cette semaine également sur le site Web.

### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVÉ LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES**

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution  
ou annulation  
**105/07-04-2020**

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Karine Bélisle lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats lors de la séance ordinaire du 4 février 2019;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 février 2020;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2020-366 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-366 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats est reproduit au livre des règlements.**

**106/07-04-2020**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-367 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE**

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 182 relatif au zonage, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 4 février 2020;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

**CONSIDÉRANT** que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 février 2020, il y a eu l'adoption du second projet de règlement numéro 2020-367 lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, incluant une légère modification à l'article 4.1.2;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue pour les dispositions du règlement susceptibles à une telle demande conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2020-367 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-367 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage est reproduit au livre des règlement**

107/07-04-2020

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-368 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 183 relatif à la construction, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction lors de la séance ordinaire du 4 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 février 2020;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Que le règlement numéro 2020-368 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-368 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction est reproduit au livre des règlements.**

108/07-04-2020

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 184 relatif au lotissement, entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 4 février 2020;

**CONSIDÉRANT** que, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 février 2020, il y a eu l'adoption du second projet de Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020 sans aucune modification;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue pour les dispositions du règlement susceptibles à une telle demande conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2020-369 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-369 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement est reproduit au livre des règlements.**

109/07-04-2020

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), entré en vigueur le 29 novembre 2011, ainsi que ses amendements annuels;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 185;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 4 février 2020 et que le projet dudit règlement a été présenté sommairement par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lors de la séance ordinaire du 4 février 2020;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 février 2020;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le règlement numéro 2020-370 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est reproduit au livre des règlements.**

#### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

110/07-04-2020

#### **VENTE D'UNE REMORQUE ARTISANALE 1987 À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la vente d'une remorque artisanale 1987, dans son état actuel, sans garantie et tel que vu, à la Municipalité de La Macaza au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la vente desdits biens et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

111/07-04-2020

#### **APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES BOUES USÉES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la vidange des boues usées des étangs aérés.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.  
Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

#### **ADOPTÉE**

#### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

112/07-04-2020

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2020**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	137 660,91 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	96 382,68 \$
Comptes courants :	<u>520 740,31 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>754 783,90 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

#### **ADOPTÉE**

113/07-04-2020

#### **MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 401/05-11-19**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 401/05-11-19 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, il y a lieu d'apporter des modifications au calendrier des séances;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la modification du calendrier des séances pour la présente séance, soit la séance du 7 avril 2020 tenue immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à 15 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud.

Que les prochaines séances ordinaires du conseil aient lieu immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à 15 h à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, pour toute la période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant les directives ministérielles faisant en sorte que les séances ont lieux à huis clos et que les délibérations peuvent être réalisées à distance par tout moyen de communication.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Qu'un avis public relatif à ladite modification soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville.  
La présente résolution modifie la résolution numéro 401/05-11-19 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2019.

#### **ADOPTÉE**

#### **EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE**

La liste des embauches et réaffectations des personnes salariées au cours du mois de mars 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Marie-Josée Choinière	Technicien en développement économique et récréotouristique	Temps complet	25 mars 2020
Josée Clément	Adjointe administrative - Équipe volante	Temps complet	30 mars 2020

114/07-04-2020

#### **BAIL DE LOCATION DU LOCAL 201 DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature du bail de location du local 201 de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la MRC d'Antoine-Labelle, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

115/07-04-2020

#### **INTERDICTION DE FEU À CIEL OUVERT POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'interdire tout feu à ciel ouvert pour le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec relativement à la COVID-19, le tout, afin de limiter les appels évitables pendant cette période difficile et ainsi garantir la santé et la sécurité des intervenants pompiers.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

116/07-04-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

### TRAVAUX PUBLICS

#### PATROUILLE VERTE 2020 - SUBVENTION TRICENTRIS

**CONSIDÉRANT** que Tricentris offre à ses municipalités membres une subvention de 0,50 \$ par habitant permanent;

**CONSIDÉRANT** qu'étant donné que la Ville accepte de participer à la patrouille verte qui sera mise en place à l'été 2020;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour faire une demande en son nom au programme Amélioration de la performance de Tricentris et de gérer la Patrouille verte 2020 sur son territoire.

D'accepter de mettre sa subvention en commun avec les autres municipalités participantes du sud de la MRC d'Antoine-Labelle pour ce même projet.

### **ADOPTÉE**

117/07-04-2020

#### PROJET D'ÉTUDE SUR LE RÉEMPLOI D'OBJETS USAGÉS DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE

**CONSIDÉRANT** que le rapport de la firme de consultant Chamard (février 2018) recommandait à la RIDR de mettre en place un programme régional structuré de réemploi;

**CONSIDÉRANT** que la RIDR veut se distinguer des offres privées en faisant partie d'un plan régional de GMR ayant comme objectif à long terme : ZÉRO DÉCHET;

**CONSIDÉRANT** que la RIDR désire travailler en collaboration avec les organismes de son territoire qui oeuvrent dans le domaine du réemploi d'objets usagés notamment les matériaux de construction

**CONSIDÉRANT** que le projet de récupération de portes et fenêtres usagées pour fin de réemploi fonctionne bien à la RIDR, que la clientèle apporte en grand nombre des matériaux de construction usagés qui sont en bon état et demande toujours plus d'acheter diverses catégories de matériaux de construction et que cela demanderait une infrastructure dédiée à cet usage (ex. bâtiment d'entreposage);

**CONSIDÉRANT** que certaines entreprises, commerces hôteliers et autres du territoire de la RIDR pourraient se débarrasser de plusieurs objets usagés en bon état, mais que cela demande un espace important d'entreposage;

**CONSIDÉRANT** que la RIDR souhaite connaître le potentiel de matériaux de construction pour fin de réemploi qui pourraient être acheminés à la RIDR et redistribués aux organismes qui voudraient en faire la vente;

**CONSIDÉRANT** que l'Action Bénévole de la Rouge souhaite réaliser une étude de faisabilité pour optimiser la réception, le tri, le conditionnement, la vente ou le recyclage d'objets usagés en provenance principalement des municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que la réception, le tri, le conditionnement, la vente ou le recyclage des matériaux de construction acheminés actuellement à la RIDR en provenance de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la RIDR a informé l'Action Bénévole de la Rouge par la résolution numéro R.3834.20.03.18 de son intention de collaborer aux démarches pour faire réaliser dans un premier temps une étude de faisabilité pour le réemploi d'objets usagés principalement les matériaux de construction usagés et qu'elle versera une somme de 500 \$ à même son budget honoraire professionnel;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet d'étude de faisabilité pour le réemploi d'objets usagés principalement les matériaux de construction usagés de l'Action Bénévole de la Rouge et autorise le versement d'un montant de 747,30 \$ à l'organisme.

#### ADOPTÉE

#### LOISIRS ET CULTURE

118/07-04-2020

#### REPLACEMENT DES SERRURES DU PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique à procéder au remplacement des serrures du périmètre extérieur du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) au coût de 1 449,50 \$ plus taxes applicables (montant net de 1 521,79 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le fonds du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

#### ADOPTÉE

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

119/07-04-2020

#### ENTENTES POUR L'INSTALLATION DE TROIS (3) STÈLES D'AFFICHAGE

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique à signer les ententes d'autorisation d'occupation pour l'installation des trois (3) stèles d'affichage à intervenir avec les propriétaires des terrains concernés.

#### ADOPTÉE

120/07-04-2020

#### ADOPTION DES RÈGLES D'UTILISATION DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2020

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les règles d'utilisation du Camping Sainte-Véronique, pour la saison 2020, telles que préparées en suivi de l'article 5 du Règlement numéro 2020-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

#### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

121/07-04-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

#### DIVERS

#### PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL 2020 « MOIS DE LA JONQUILLE »

**CONSIDÉRANT** que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT** que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT** qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT** que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT** que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge décrète que le mois d'avril 2020 est le Mois de la Jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **ADOPTÉE**

122/07-04-2020

#### DÉCLARATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

**CONSIDÉRANT** que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que le thème « *Ressentir c'est recevoir un message* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT** que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « **Ressentir c'est recevoir un message** ».

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne qu'un citoyen a fait parvenir à la greffière des questions concernant la présente séance et en fait part aux membres du conseil. La greffière fera un suivi avec le citoyen en question.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 16 h 40.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire